

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 03 JUIN 2011**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi trois Juin 2011 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : M. LETHUILLIER, M. BOUCHER, MME HAIE, MM LOQUET, BROU, GUIRLIN, ROBERT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, MMES RANDOUX, LEGER, M. DESHAYES, MMES CHOTARD, M. POTOT

Etaient absents excusés : M. ISABEL (pouvoir à M. LETHUILLIER), M. DUPORT, M. CAPILLERY (pouvoir à M. BOUCHER), MME JETHA (pouvoir à M. LOQUET)

Elodie RANDOUX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**I – FINANCES**

D.2011/06/001

**1°/ Décisions modificatives**

D.M. N° 1

**a) D.M. N° 1 – Budget Général**

BUDGET GENERAL

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget général 2011 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
<b>Dépenses Investissement</b>		
2138 412	Acquisition Squash	200 000
<b>Recettes Investissement</b>		
1641 412	Emprunt Squash	200 000
<b>Total</b>		<b>0</b>

Le nouveau montant des dépenses et recettes d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 500 000 €. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité

D.2011/06/002

**D. M. N° 1 – Budget Eau et Assainissement**

D.M. N° 2

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Eau et Assainissement 2011 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-

BUDGET EAU ET

ASSAINISSEMENT

dessous :

Article	Libellé	Montant
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		
D 701249	Reversement Agence de l'eau / Redev pollution	+ 5 700
D 023	Virement à la section d'investissement	- 5 700
<b>Total</b>		<b>0</b>

Le budget de Fonctionnement reste en équilibre à hauteur de 478 000 €.

Article	Libellé	Montant
<b>Recettes d'Investissement</b>		
R 021	Virement de la section d'Exploitation	- 5 700
<b>Dépenses d'Investissement</b>		
D 23158-03	Remplacement canalisation RN12/Vallon	- 5 700

En ce qui concerne le budget d'Investissement, celui-ci est diminué de 5 700 € en recettes et en dépenses. Il est donc ramené à 269 300 € et reste en équilibre à ces niveaux.  
 Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité.

D. 2011/06/003

TARIFS

CONCERT JAZZ

### **2°/ Tarifs concert jazz**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des "Rendez-Vous de Chérisy" Vincent CORDELETTE donnera un concert le samedi 18 juin 2011 dans le parc de la Mairie, suivi d'un buffet dinatoire, sur réservations.

Il expose qu'il est donc nécessaire de fixer les tarifs pour cette manifestation et propose les tarifs suivants :

- prix d'entrée au concert : 10 €
- prix du diner Adulte : 15 €
- prix du diner Enfant : 10 €

Après délibération, le conseil municipal adopte ces tarifs à l'unanimité

D.2011/06/004

INDEMNITES

GARDIENNAGE

EGLISE

### **3°/ Indemnités gardiennage église**

Suite à la circulaire préfectorale du 25/01/2011 relative aux indemnités de gardiennage des églises communales, M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le plafond indemnitaire pouvant être alloué aux préposés (notamment aux prêtres affectataires) chargés du gardiennage des églises communales, est fixé à : 474,22 € pour l'année 2011.

Après délibération, le conseil décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de Chérisy à 474,22 € pour l'année 2011. Adopté à l'unanimité.

## **II – ADMINISTRATIF**

D.2011/06/005

BAIL CABINET

MEDICAL

### **1°/ Bail cabinet médical**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Docteur ROBIN reçu en Mairie le 28 avril dernier, informant de l'arrivée d'un médecin associé, le Docteur Olivier BRASSE, à compter du 14 juillet 2011 au sein du cabinet médical 5 rue Victor Hugo.

Il convient donc d'établir un nouveau bail professionnel.

Le loyer mensuel serait fixé à 1 149,69 €.

Après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le nouveau bail auprès de Maître POPOT, notaire à Chérisy et décide de fixer le loyer mensuel à 1 149,69 €. Adopté à l'unanimité.

D.2011/06/006

JURY D'ASSISES

### **2°/ Jury d'Assises**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises.

Pour Chérisy, il est nécessaire de tirer au sort 3 personnes sur la liste électorale.

Ces dernières sont :

- MAIGNAN épouse DESAMBLANC Chantal – domiciliée 7 rue de Marsauceux à CHERISY
- LACHMANN Thierry Laurent Michel - domicilié 36 rue du Parc à Chérisy
- CONAN épouse VILLEDIEU Hélène Marie Noëlle- domiciliée 5 Place du Pressoir à CHERISY

Adopté à l'unanimité

D. 2011/06/007

AVIS ENQUETE

PUBLIQUE

ETS LOISELET

### **3°/ Avis enquête publique Ets LOISELET**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Préfecture relatif à la demande d'autorisation déposée par SARL LOISELET, en vue d'exploiter une fonderie de fonte de deuxième fusion située Zone Industrielle des Châtelets – 17 rue des Osmeaux à DREUX. Une enquête publique est ouverte du 23 Mai au 23 Juin 2011.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande d'autorisation.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable. Adopté à l'unanimité.

D.2011/06/008

NOMINATION

"IMPASSE DE LA

PERDRIX"

### **4°/ Nomination voirie impasse accès Ets LHERMITE**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'attribuer un nom de voirie à l'impasse qui dessert les Ets LHERMITE à la Vallée Douard.

Il est proposé de nommer cette voie : « Impasse de la Perdrix ». Adopté à l'unanimité.

D.2011/06/009

DEVIS ANIMATION

14 JUILLET

### **5°/ Contrat prestation animation 14 Juillet**

Dans le cadre de l'animation de la soirée dansante lors de la Fête Nationale du 14 Juillet prochain, M. le Maire présente le devis de Jean Michel MAURY pour un montant de 390 € TTC. Après délibération, le conseil municipal adopte ce devis à l'unanimité

## **6°/ SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)**

M. le Maire rappelle la Loi de Réforme des Collectivités qui vise vers un regroupement des territoires.

Une commission de 44 personnes a été constituée en Préfecture dont Michel LETHUILLIER fait partie en tant que Président de la CCLVD.

Une réunion spécifique sur ce sujet sera organisée car les conseils municipaux seront amenés à délibérer sur le Schéma établi par le Préfet qui devrait prendre en compte la volonté des uns et des autres. Le débat reste ouvert.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) devra statuer dans les 4 mois suivants, soit en principe avant le 31/12/2011.

Les communes doivent délibérer dans les trois mois après l'arrêté pris par le Préfet, soit avant le 24 Août 2011.

M. le Maire transmettra un dossier relatif à ce sujet à chaque conseiller municipal avant la prochaine réunion de conseil prévue le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

## **III – FONCIER**

**D.2011/06/010  
ACQUISITION  
SQUASH ET  
MODALITES  
FINANCIERES  
D'ACQUISITION  
(EMPRUNT)**

### **1°/ Acquisition squash et modalités financières d'acquisition (emprunt)**

Michel LETHUILLIER expose que suite aux deux dernières réunions organisées dans le cadre de la vente du squash, le conseil municipal a exprimé le souhait d'acquérir ce bâtiment appartenant à Monsieur et Madame PELTIER (construction comprenant la partie squash et le logement).

Il a été convenu que cette acquisition se ferait à hauteur de 200 000 € pour l'ensemble, c'est-à-dire les murs et le fonds de commerce.

Toutefois avant d'engager l'achat par la commune, la collectivité a obligation de consulter le Service des Domaines, conformément à la loi (pour toute acquisition supérieure à 75 000 €).

D'autre part, M. le Maire rappelle que cette acquisition ne préjuge en rien de la destination future de ce bâtiment, sachant que pour le moment, il a été souhaité que l'activité squash puisse perdurer.

Après un "tour de table", chacun des conseillers municipaux exprime individuellement la volonté d'acquérir cet ensemble.

Donc, après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser cette acquisition et signer tous documents relatifs à cette opération y compris son mode de financement par recours à l'emprunt.

Maitre POPOT, notaire à Cherys, est chargé du dossier. Adopté à l'unanimité.

**D.2011/06/011  
CONFIRMATION  
VENTE TERRAIN  
A LA SA HLM  
LA ROSERAIE**

### **2°/ Confirmation vente terrain à la SA HLM LA ROSERAIE**

Dans le cadre du projet de construction de 16 logements sociaux par la SA HLM LA ROSERAIE rue de Paris, Monsieur le Maire confirme que cette société HLM s'est portée acquéreur des terrains cadastrés D660 et D661 d'une superficie de 3 660 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune.

Le prix proposé est de 160 000 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte la vente de ce terrain pour un montant de 160 000 € et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette opération, les frais restant à la charge de l'acquéreur. Adopté à l'unanimité.

**D.2011/06/012**

### **3°/ Dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols sur les parcelles cadastrées D.660 et D 661**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire déposé par la SA HLM LA ROSERAIE est en cours d'instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires à Chartres. Le COS du projet (0.43) étant supérieur à celui inscrit au PLU pour cette zone (0.40), la commune doit autoriser ce dépassement.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L 127-1,

Considérant l'intérêt général local que constitue la promotion de la construction durable,

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des membres présents,

- approuve le rapport présenté par monsieur le maire,

- autorise le dépassement du COS de 0.40 jusqu'à 0.45 sur les parcelles cadastrées D.661 et D.661, objet du permis de construire de logements sociaux par la SA HLM LA ROSERAIE.

Adopté à l'unanimité.

## **IV – TRAVAUX**

### **1° / Travaux de sécurité rue de Marsauceux**

**D.2011/06/012/1 a) Choix de l'entreprise**

M. le Maire rappelle l'opération de travaux de sécurité prévus sur la rue de Marsauceux et donne connaissance du rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 23/05/2011.

L'Entreprise SACER a été retenue pour un montant de 41 509.20 € HT (soit 49 645 € TTC). Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

**D.2011/06/012/2 b) Convention de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire présente un devis d'honoraires de Foncier Experts pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurité de la rue de Marsauceux, pour un montant H.T. de 3 665,33 €, soit 4 383,73 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre et approuve ce devis à l'unanimité.

## **V – AIDE SOCIALE**

**D.2011/06/013 1° / Aide financière**

**AIDE FINANCIERE** M. le Maire fait part d'une demande de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sollicitant une aide financière du CCAS d'un montant de 50 € pour l'acquisition d'un vélo manuel pliant pour Monsieur MENARD Frédéric, habitant de Cherisy.  
**CCAS** Après délibération, le conseil municipal donne son accord. Adopté à l'unanimité.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

### **1° / Plan Communal de Sauvegarde**

R.J. MOREAU PAGANELLI chargé du dossier du Plan Communal de Sauvegarde présente les travaux de la commission et donne connaissance de l'avancement du dossier. Une réunion sera organisée une fois le dossier finalisé.

M. MOREAU PAGANELLI informe avoir assisté à deux réunions sur la réforme de la Défense en tant que Correspondant Défense de la Commune.

## **2°/ Projet acquisition propriété BEDARD**

M. le Maire indique être en attente de l'estimation du Service des Domaines, nécessaire pour l'avancement de ce dossier.

Il réaffirme l'importance de maîtriser l'utilisation du sol surtout sur ce site situé en plein cœur du village.

## **3°/ Modifications du règlement du PLU**

M. le Maire informe avoir contacté la personne de la DDT 28 (Direction Départementale des Territoires) qui instruit les dossiers d'urbanisme. Cette dernière est prête à faire une relecture du PLU pour mettre en évidence les problèmes les plus fréquemment rencontrés dans les dossiers présentés afin de modifier le PLU dans ce sens.

## **4°/ Dégradations lampadaires sur Raville**

M. le Maire déplore la dégradation de 6 lampadaires sur Raville par jets de pierres. Il informe avoir convoqué en Mairie les parents des enfants vus sur les lieux ; ces derniers ont nié les faits malgré les témoignages de certaines personnes qui veulent rester anonymes.

M. le Maire trouve dommage que les personnes témoins de ce genre d'actions ne soient pas à même d'aller voir leurs voisins pour les avertir des agissements de leurs enfants. Il déplore également le manque de sens des responsabilités des parents. La facture pour la collectivité s'élève à 734.46 € !

## **TOUR DU TAPIS**

- |                     |  |
|---------------------|--|
| D. ROBERT           | ↳ Signale un stationnement gênant rue de la Libération.  |
| A. BROU             | ↳ Rappelle sa demande de travaux pour les tribunes du stade.   |
| B. LOQUET           | ↳ Demande la mise en place d'un "Stop" à Raville. M. le Maire répond que la Commission se rendra sur place.  |
| N. KERMARREC        | ↳ Demande le remplacement des bornes abîmées au Petit Cherisy. M. le Maire indique que certaines d'entre elles seront remplacées. D'autres poteaux en bois pourront être posés pour protéger les espaces verts.                  |
| RJ MOREAU PAGANELLI | ↳ Rappelle la demande de réfection des gouttières du presbytère. M. le Maire répond que le devis avait été accepté en Mars 2011 mais l'entreprise ZIMMERMANN a cessé son activité. Un devis sera demandé à une autre entreprise. |
| D. LEGER            | ↳ Demande la pose de panneaux au cimetière et signale un arrosoir percé.   |
| L. DESHAYES         | ↳ Signale plaque d'égout + embouts métalliques de gouttière dangereux devant le 20 rue Charles de Gaulle.  |
| M. LETHUILLIER      | ↳ Informe que les travaux de sécurité de la rue de Marsauceux devraient débuter mi- juillet.   |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45 heures.

<b>N° DELIBERATIONS</b>	<b>OBJET</b>
D.2011/06/001	D.M. N° 1 Budget Général
D.2011/06/002	D.M. N° 1 Budget Eau et Assainissement
D.2011/06/003	Tarifs concert Jazz
D.2011/06/004	Indemnités gardiennage église
D.2011/06/005	Bail cabinet médical
D.2011/06/006	Jury d'Assises
D.2011/06/007	Avis enquête publique Ets LOISELET
D.2011/06/008	Nomination "Impasse de la Perdrix"
D.2011/06/009	Devis animation 14 Juillet
D.2011/06/010	Acquisition Squash et modalités financières d'acquisition (emprunt)
D.2011/06/011	Confirmation vente terrain à la SA HLM LA ROSERAIE
D.2011/06/012	Dépassement COS sur parcelles D660 et D661
D.2011/06/12/1	Travaux rue de Marsauceux – Choix de l'entreprise
D.2011/06/12/2	Travaux rue de Marsauceux – Convention maîtrise d'oeuvre
D.2011/06/013	Aide financière CCAS

Michel LETHUILLIER	
Christian BOUCHER	
Anne-Marie HAIE	
Bruno LOQUET	
Michel ISABEL	Excusé – Pouvoir à M. L.
André BROU	
Arnaud GUIRLIN	
Daniel ROBERT	
Bruno DUPORT	Excusé
Nicole KERMARREC	
René-Jean MOREAU-PAGANELLI	
Elodie RANDOUX	
Danièle LEGER	
Franck CAPILLERY	Excusé – Pouvoir à C. BOUCHER
Ludovic DESHAYES	
Laurence CHOTARD	
Susana JETHA	Excusée – Pouvoir à B. LOQUET
Pierre-Jean POTOT	